

Corporation des propriétaires  
de

BARS  
BRASSERIES  
ET TAVERNES

du Québec

**UTBQ**  
Union des tenanciers de bars du Québec

130, rue Principale, Châteauguay (QC) J6J 3H1  
Tél. (450) 692-8443 Fax. (450) 692-7638

7373, rue Cordner, LaSalle (QC) H8N 2R5  
Tél. (514) 937-0531 Fax. (514) 933-0936

---

Montréal, le 28 septembre 2020

L'honorable François Legault  
Premier ministre du Québec  
Conseil exécutif  
Édifice Honoré-Mercier  
835, boulevard René-Lévesque est  
3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1B4

**PAR TÉLÉCOPIEUR : 1 (418) 643-3924**

Monsieur Christian Dubé  
Ministre de la Santé et des Services sociaux  
Édifice Catherine-De Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy  
15<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

**PAR COURRIEL : [ministre@msss.gouv.qc.ca](mailto:ministre@msss.gouv.qc.ca)**

Docteur Horacio Arruda  
Directeur national de santé publique  
et sous-ministre adjoint  
Ministère de la Santé et des Services Sociaux  
Édifice Catherine-De Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy  
15<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

**PAR COURRIEL : [horacio.arruda@msss.gouv.qc.ca](mailto:horacio.arruda@msss.gouv.qc.ca)**

Madame Marie-Ève Bédard  
Sous-ministre adjointe  
Ministère de la Santé et des Services Sociaux  
Édifice Catherine-De Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy  
15<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

**PAR COURRIEL : [marie-eve.bedard@msss.gouv.qc.ca](mailto:marie-eve.bedard@msss.gouv.qc.ca)**

Objet : Deuxième vague de la pandémie liée à la Covid-19

---

Monsieur le Premier Ministre du Québec,  
Monsieur le Ministre de la Santé et des Services sociaux,  
Docteur Horacio Arruda, Directeur national de santé publique,  
Madame la Sous-ministre adjointe du Ministère de la Santé et des Services sociaux,

La Corporation des Propriétaires de Bars, Brasseries et Tavernes du Québec et son président, monsieur Renaud Poulin, et l'Union des Tenanciers de Bars du Québec et son président, monsieur Peter Sergakis, unissent leur voix pour vous transmettre la présente lettre aux noms de leurs membres respectifs.

Nous tenons d'abord à vous féliciter pour les efforts remarquables faits par vos équipes respectives en ces temps difficiles, marqués par la pandémie liée à la Covid-19. De plus, nous vous remercions d'avoir permis aux bars et aux resto-bars de demeurer ouverts jusqu'à présent, même si nos activités ont dues être limitées dans une certaine mesure, ce que nous comprenons tout à fait considérant le contexte actuel.

À ce titre, nous soulignons que nos associations prennent toutes les actions nécessaires afin de rappeler constamment à nos membres respectifs l'importance de respecter l'ensemble des règles sanitaires établies par la santé publique. Nous sommes heureux de voir que la grande majorité de nos membres, de même que les autres acteurs du milieu, suivent les directives à la lettre. Ainsi, nous nous permettons de souligner que, de ce fait, les bars et resto-bars du Québec sont des milieux sécuritaires, où le risque de propagation du virus est limité en raison de toutes les mesures sanitaires mises en place par les tenanciers, lesquels sont strictement appliquées par leurs employés respectifs. En effet, seuls quelques récalcitrants ont été dénombrés au travers de la province depuis les derniers mois, lesquels ont depuis été durement rappelés à l'ordre par divers intervenants! Par ailleurs, aucun incident de cette nature n'a été rapporté dernièrement.

Malgré tout, nous sommes, comme l'ensemble des québécois, attristés du fait que le virus est en pleine recrudescence dans la province, à un point tel que le Docteur Arruda a récemment annoncé que le Québec était officiellement entré dans la deuxième vague de la pandémie.

De ce fait, nous comprenons que la Santé publique se doit de resserrer certaines règles afin de limiter, autant que faire se peut, la propagation du virus au sein de la population québécoise. Ceci est d'autant plus justifié depuis que l'ensemble de la grande région du Montréal métropolitain est dorénavant en zone « orange », conformément à l'annonce que vous en avez faite la semaine dernière.

**Par contre et pour faire suite aux rumeurs qui circulent, nous devons fortement nous objecter à ce que le gouvernement provincial décide de fermer, à nouveau, les bars et resto-bars de la province, et ce même si la grande région de Montréal devait passer en zone « rouge ». Au contraire, il serait beaucoup plus avantageux pour votre gouvernement de les garder ouvert. Vous avez identifié la mauvaise cible!**

En effet et sauf quelques exceptions, les bars et les resto-bars ne sont pas les foyers d'éclosion au Québec : Ceci est même confirmé par la Santé publique! Ainsi et dans l'éventualité où ces établissements seraient dorénavant fermés, nous soumettons, au contraire, que cela ne ferait qu'accentuer la propagation de la Covid-19, en ce que tous les rassemblements se dérouleraient désormais dans des lieux privés, plutôt que dans nos établissements, où toutes les mesures de protection sanitaire sont mises en place. **Fermer les resto-bars et les bars ne devrait pas être une solution à envisager!**

En effet, nos membres ont tout mis en œuvre pour aménager des établissements sécuritaires, tant pour les clients que pour les employés, qui respectent la distanciation sociale et qui exigent le port du couvre-visage pendant les déplacements. D'ailleurs, en plus de ces mesures sanitaires, un registre des clients est dorénavant obligatoire, ce qui facilite le travail de la Santé publique en cas d'éclosion. Ainsi, nos membres s'assurent que la clientèle soit, en tout temps, dans un milieu sécuritaire, à un point tel que leurs employés sont devenus, en quelque sorte, les « anges gardiens » de la Santé publique en s'assurant que tous les clients qui les visitent respectent les règles sanitaires.

Or, vous n'aurez pas de tels intermédiaires qui agissent ainsi directement auprès des québécois sur le terrain si vous décidez de fermer notre industrie! Nous soulignons également que d'empêcher les québécois de pouvoir bénéficier d'une visite de temps à autre dans un restaurant, un resto-bar ou un bar n'est pas forcément bon pour leur santé mentale et que, pour assouvir le besoin qu'ils comblent par leur(s) visite(s), les québécois se rebelleront et les rassemblements privés clandestins se multiplieront!

En effet, en fermant les resto-bars et les bars, les québécois n'auront d'autre choix que de se réunir dans les lieux privés, dans les parcs, etc., où aucune règle sanitaire n'est mise en place pour limiter la propagation du virus. Ainsi et en prenant une telle décision, nous croyons que les conséquences liées à la pandémie de la Covid-19 vont largement surpasser les peu d'inconvénients qu'il peut y avoir à laisser notre industrie en activité!

Enfin, nous ajoutons que ce n'est pas un secteur d'activité qu'il est possible de fermer et de rouvrir allégrement, à l'inverse des commerces de vente au détail, par exemple. En effet, en plus des conséquences économiques directes que nos membres subiraient s'ils doivent fermer leur(s) établissement(s), ceux-ci devraient également subir, à nouveau, une perte énorme liée aux marchandises périssables qu'ils ne pourront écouler, en plus du coût de réapprovisionnement qui en découle lors d'une réouverture subséquente.

Considérant ce qui précède, nous vous soumettons respectueusement qu'il est absolument inconcevable que vous annonciez la fermeture de notre industrie : **une fermeture supplémentaire des resto-bars et des bars sera l'équivalent de planter le dernier clou dans le cercueil de l'industrie!** Par conséquent, nous vous demandons de bien soupeser les avantages et les inconvénients d'une telle décision.

Nous comptons sur votre précieuse considération.

Dans l'intervalle, nous vous prions de recevoir, monsieur le Premier ministre du Québec, monsieur le Ministre de la Santé et des Services sociaux, Docteur Arruda et madame la Sous-ministre adjointe du Ministère de la Santé et des Services sociaux, l'expression de notre plus haute considération.

**CORPORATION DES PROPRIÉTAIRES  
DE BARS, BRASSERIES ET TAVERNES  
DU QUÉBEC**

  
Renaud Poulin, président

**UNION DES TENANCIERS DE  
BARS DU QUÉBEC**

  
Peter Sergakis, président